



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

La Préfète de la région Auvergne - Rhône - Alpes
Préfète du Rhône

Lyon, le **28 MARS 2023**

à

Monsieur Fabrice BOUCHUT
Maire de Larajasse
Place de la Mairie
69 590 LARAJASSE

Réf : L-23049S/EL/SD

Objet : Avis conforme commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers
- PC 069 110 22 00009 – Monsieur et Madame DE PREST
- Réhabilitation de la grange d'un ancien corps de ferme

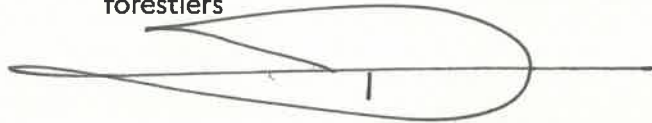
Conformément à l'article L.151-11 2° du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis conforme à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en tant que service instructeur, la demande de permis de construire PC 069 110 22 00009 déposée par Monsieur et Madame DE PREST pour le changement de destination et la réhabilitation d'une ancienne grange située route des Pistes, lieu-dit Les Roches 69590 Larajasse, pour la création d'une habitation.

À ce titre, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Rhône s'est réunie le 13 mars 2023 et a émis un avis conforme défavorable.

En effet, le projet porte sur la réhabilitation de 390 m² de surface de plancher et sur 190 m² de changement de destination, ce qui porte la surface totale de plancher à 580 m². Or aucune information quant au devenir de cette surface n'a été fournie (logement à usage personnel, gîtes, location...) et le nombre de logements possibles n'est pas précisé ce qui ne permet pas de préjuger des futurs besoins en stationnement (nombres et emplacement), en termes de raccordement aux réseaux publics et des flux du trafic routier induit.

Considérant qu'en l'état, le projet est de nature à engendrer un impact non quantifié sur l'activité agricole, considérant ainsi que le changement de destination est susceptible de compromettre l'activité agricole, la commission a émis un avis conforme défavorable.

Pour la Préfète,
Le Sous-Préfet en charge du Rhône-Sud,
Président de la commission départementale de
préservation des espaces naturels, agricoles et
forestiers

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Benoît ROCHAS